Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_051-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/06/2026
Et Publication ou notification du : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1er juin 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/051 – *ASSOCIATIONS COMMUNALES* – SUBVENTION ANNÉE 2026

Madame Sylvie PHILIPPE, conseillère municipale en charge des associations, informe les membres du conseil municipal des demandes de subventions reçues de la part d'associations communales.

Exceptionnellement, il n'y a pas eu de réunion avec les représentants des associations communales comme par le passé car le renouvellement du conseil municipal fait que ce sujet est présenté plus tard que les années antérieures. Il est cependant prévu d'en faire une en fin d'année en évoquant également un calendrier des manifestations.

Un formulaire de demande de subvention a été envoyé aux différentes associations communales par mail le 19 mai dernier avec pour date de retour le 2 juin afin de traiter les demandes à la séance du conseil municipal de ce jour.

5 associations ont adressé leurs formulaires de demande de subvention pour l'année 2026.

Un tableau est présenté à l'assemblée délibérante qui récapitule les demandes de subventions des associations communales avec :

- Les effectifs en 2025/2026 avec le montant des cotisations annuelles
- Les manifestations prévues en 2026,
- Le bilan financier de l'année 2024/2025 ou sur l'année 2025,
- Le solde en banque au 1er janvier 2026,
- La subvention attribuée en 2025,
- La subvention demandée en 2026.

Il revient aux membres du Conseil municipal présent de se prononcer en faveur des votes des subventions accordées aux associations. Monsieur le Maire, Madame Karen BERTHIER et Monsieur Alain MENOU ne peuvent pas voter pour la subvention à l'Amicale des Supporters Cyclistes de Les brulais en tant que co-présidents et trésorier.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_051-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Monsieur Hugues RAFFEGEAU et Madame Karen BERTHIER, co-présidents, et Monsieur Alain MENOU, trésorier, de l'ASCLB ne prennent pas part au vote pour la subvention accordée à cette subvention

- **ATTRIBUE à l'unanimité une subvention d'un montant de 450€ à l'Association Sports Loisirs Brulaisienne (Gym adultes majoritairement),**
- **ATTRIBUE à l'unanimité une subvention d'un montant de 450€ à l'Association Le Souffle (Gym sénior majoritairement),**
- **ATTRIBUE à l'unanimité une subvention d'un montant de 450€ à ABMAGEOR (Association Brulaisienne des Maladies GEnétiques et Orphelines),**
- **ATTRIBUE à l'unanimité une subvention d'un montant de 450€ à l'Association des Supporters Cyclistes de Les Brulais,**
- **ATTRIBUE à l'unanimité une subvention d'un montant de 200€ à l'Association Tous Ensemble (Ateliers papiers et mémoires),**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune pour l'année 2026, au compte 65748,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 juin 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS
ILLE ET VILAINE